

**ORANGE:**  
**EN DIRECT DU CSEC DU 15 SEPTEMBRE 2020**  
**SUIVI DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ**  
**UNE DIRECTION « LANGUE DE BOIS .. BIENVEILLANTE »**

Montreuil, le 18 septembre 2020

**POINT SANITAIRE :** La médecine du travail nous fait une propagande rassurante de la situation et des choix de l'entreprise sans nous donner un bilan de situation sanitaire. Pourtant, de plus en plus de départements basculent en zone rouge (53 à date) avec un point de vigilance particulier sur les Départements et Régions d'Outre-Mer. Les laboratoires sont saturés et sont obligés de prioriser les tests dans beaucoup de régions.

Pour les départements de la Gironde et des Bouches-du-Rhône où le virus circule très fortement, la Direction demande aux directions locales de faire preuve de bienveillance, en autorisant le passage de 2 à 3 jours par semaine de télétravail occasionnel. Comme pour ces deux départements, les décisions nationales vont de plus en plus être ajustées en local selon l'évolution dans les autres départements.



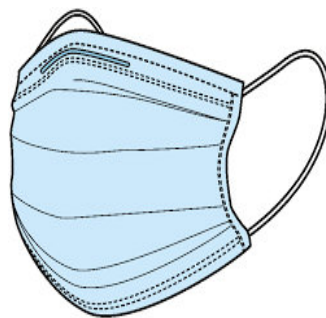
Passage à 7 jours de mise en quarantaine, le grand gagnant c'est à nouveau l'entreprise puisque la force au travail reviendra plus tôt, n'est-ce pas là l'essentiel !

**GARDE D'ENFANT :** Pour les parents de jeunes enfants, des modalités à prendre en compte en cas de fermeture d'école, de crèche ou de collège. Pendant la période d'isolement de l'enfant: télétravail à privilégier avec accord managérial sinon ASA Covid-19 moins de 16 ans avec attestation de fermeture de la classe ou de l'établissement. Mesure validée pour l'ensemble des salariés quel que soit le statut.



**MASQUES:** Les masques inclusifs (transparents) pour les salariés en situation de handicap devraient être disponibles dans une semaine. Dans l'attente... bienveillance, mais rien de concret pour la validation du télétravail complet à domicile.

Les stocks de masques sont suffisants. Les salariés qui souhaitent obtenir des masques chirurgicaux en lieu et place de leurs masques lavables seront servis. La direction est bien consciente de la difficulté de porter un masque toute une journée de travail. Nous demandons des pauses supplémentaires pour permettre aux salariés de s'aérer. La direction prend notre demande mais n'apporte pas de réponse... A suivre pour la Bienveillance !



**GESTION DES SALARIÉS À RISQUES (VULNÉRABLES OU FRAGILES):** Les salariés ne pouvant pas faire du télétravail seront en ASA coronavirus ou adressés au médecin du travail qui décidera selon l'état de santé soit le travail en présentiel (en lien avec le médecin du salarié), soit l'arrêt de travail.

Les salariés qui vivent avec une personne à risque et ne peuvent faire du télétravail doivent revenir sur site avec des mesures renforcées... **Vous avez dit bienveillance?**

**TÉLÉTRAVAIL :** Pour tous, au motif étonnant du « lien social », aucune latitude pour continuer le travail à domicile toute la semaine... Le virus est là à temps partiel lui aussi ?

Plusieurs milliers de dossiers de renouvellement ou de demandes de télétravail sont en cours d'instruction : la direction précise qu'il y aura un regard bienveillant. **Vigilance, aucune demande ne doit vous être refusée au prétexte d'attendre le nouvel accord Télétravail !!**

**BOUTIQUES :** Brigades mobiles ou salariés multi boutiques : la direction convient qu'il faut éviter cette pratique pour limiter au maximum les risques de propagation du virus et que ce doit être exceptionnel.

L'application RDV va évoluer pour adapter la plage horaire à la demande du client. 50 % des boutiques devraient être sur ce process d'ici la fin de l'année. Les intervenants de la direction n'ont eu de cesse que d'éluder nos questions pendant toute la séance.

Au sujet du télétravail, des gardes d'enfant et des personnes à risques, les procédures ne sont pas claires du tout, malgré nos relances incessantes en séances. Etudes des cas avec bienveillance... en boucle...

**BIENVEILLANCE...**

**LE NOUVEAU MOT À LA MODE !!!**